

# Réunion du CED40 du 18 février 2023

## Compte rendu

La réunion débute à 18 h 30 en présence d'une quarantaine de participants.

Après les remerciements de circonstance, la réunion débute

### ➤ Retour sur l'année 2022 :

#### En 2022, nous ont quitté :

Janvier 2022 : Robert Lesluyes ancien licencié

Février 2022 : Guillaume LARRIEULE

Février 2023 : Jean Claude CANDAU, ancien licencié

Une rétrospective des différentes compétitions ayant eu lieu en 2022 ou des pêcheurs du CED 40 étaient présents.

#### ➤ D1R master (2021) mixte senior de Sireuil, 2 pêcheurs du CED40 :

- Jean Paul BOUYRIE : 13<sup>ème</sup>
- Fabrice LACQUEMANT : 19<sup>ème</sup>

#### - D1R 2021 à Buzet sur Baïse 5 pêcheurs du CED40 :

- Serge BARAT : 1<sup>ère</sup>
- Christophe LARDRY : 4<sup>ème</sup>
- Serge BATS : 18<sup>ème</sup>
- Tony HERPELINCK : 27<sup>ème</sup>
- Sébastien CAVALO : 28<sup>ème</sup>

#### - 2<sup>ème</sup> national coup mixte senior de Montech, 2 pêcheurs du CED40 :

- Christophe LARDRY : 34<sup>ème</sup>
- Serge BARAT : 40<sup>ème</sup>

#### - 2<sup>ème</sup> nationale Vétérans de Condom (Bousquetara), 4 pêcheurs du CED40 :

- Michel MARIE THERESE : 15<sup>ème</sup>
- Jean Pierre MAISONNAVE : 30<sup>ème</sup>
- Arthur DIEZ : 32<sup>ème</sup>
- Serge DUTILH : 33<sup>ème</sup>

- **D1R vétérans coup mixte de Ussac, 2 pêcheurs du CED40 :**

- Arthur DIEZ : 4<sup>ème</sup>
- Michel DUPOUY : 12<sup>ème</sup>

- **D2R coup mixte du Houga, 11 pêcheurs du CED40 :**

- Serge BATS : 7<sup>ème</sup>
- Xavier BOUDRY : 9<sup>ème</sup>
- Jacques BAMAS : 11<sup>ème</sup>
- Sébastien CAVALO : 12<sup>ème</sup>
- Philippe CLÉMENT : 13<sup>ème</sup>
- Ludovic LAFARGUE : 15<sup>ème</sup>
- Dominique NALIS : 19<sup>ème</sup>
- Tony HERPELINCK : 21<sup>ème</sup>
- Serge BARERE : 24<sup>ème</sup>
- Arthur DIEZ : 26<sup>ème</sup>
- Stéphanie DIEZ : 31<sup>ème</sup>

- **D1R mixte coup de Saint Pardoux, 1 pêcheur du CED40 :**

- Philippe CLÉMENT : 29<sup>ème</sup>

## MOULINET

- **2<sup>ème</sup> nationale moulinet de Marans, 2 pêcheurs du CED40 :**

- Guillaume CAZABON : 10<sup>ème</sup>
- Serge BARAT : 17<sup>ème</sup>

- **1<sup>ère</sup> division moulinet de Lescouroux, 1 pêcheur du CED40 :**

- Guillaume CAZABAN : 14<sup>ème</sup> (maintien en 1<sup>ère</sup> division)

- **D2R moulinet de Lescouroux, 7 pêcheurs du CED40 :**

- David MONSIGNY : 1<sup>ère</sup>
- Serge BARAT : 7<sup>ème</sup>
- Serge BATS : 10<sup>ème</sup>
- Christophe FANTIN : 11<sup>ème</sup>
- Dominique NALIS : 12<sup>ème</sup>
- Pierre ESCURAT : 13<sup>ème</sup>
- Sébastien CAVALO : 21<sup>ème</sup>

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

- **D2D mixte de Nerbis et Mugron, 25 pêcheurs :**
  - 1<sup>ère</sup> : Ludovic LAFARGUE
  - 2<sup>ème</sup> : Mathieu DUCOS
  - 3<sup>ème</sup> : Henri COUTURE
  
- **D1D mixte de Nerbis et Mugron, 28 pêcheurs :**
  - 1<sup>ère</sup> : Ludovic LAFARGUE
  - 2<sup>ème</sup> : Serge BARERE
  - 3<sup>ème</sup> : Dominique NALIS
  
- **Coupe des Landes des Clubs, 11 équipes engagées (site à des échanges entre Jean Pierre, qui est en charge des résultats, et certains capitaines, le tableau de classement a été mis à jour, ce qui peut expliquer des différences entre le classement le jour de la coupe et le classement suivant) :**
  - 1<sup>ère</sup> : Grenade 1
  - 2<sup>ème</sup> : Tartas
  - 3<sup>ème</sup> : Mont-de-Marsan 1
  - 4<sup>ème</sup> : Mont-de-Marsan 3
  - 5<sup>ème</sup> : Saint Paul
  - 6<sup>ème</sup> : Grenade 2
  - 7<sup>ème</sup> : Hagetmau 1
  - 8<sup>ème</sup> : Hagetmau 2
  - 9<sup>ème</sup> : Saint Sever
  - 10<sup>ème</sup> : Mont-de-Marsan 2
  - 11<sup>ème</sup> : Grenade 3

Je tiens à remercier Christophe BRETTE ainsi que toute l'AAPPMA de Mugron pour leurs aides et leur soutien, 2022 a été une année compliquée et sans leurs aides cela aurait été plus compliqué d'organiser notre D2D et pour la mise à disposition de la salle.

Je remercie Jean Pierre DUPRAT, qui n'a pas hésité une seconde et a tout mis en œuvre pour que nous puissions utiliser le site de CHARROS pour notre D1D et la D2R lorsque la situation au niveau du département ne nous a pas permis d'utiliser le parcours de SOUSTONS, malheureusement la situation de plan d'eau n'a pas permis d'y organiser les deux compétitions un grand merci pour son aide.

Sollicité presque à la dernière minute, il a répondu oui immédiatement, a entrepris toutes les démarches auprès de la Mairie et programmé un nettoyage du parcours, un grand merci à Michel MARIE THERESE pour son aide et sa disponibilité et merci à Bruno DOYHAMBOURE, président de l'AAPPMA de Hagetmau.

Dans notre volonté de diversifiée nos parcours et de varié les pêches, merci à l'AAPPMA de Tartas et a son président André DELAIRE pour nous avoir permis d'utiliser le parcours de Ous Pins et de la Midouze pour notre coupe des Landes des Clubs et pour leur remarquable accueil

## **CRITÉRIUM**

- **Critérium d'hiver 2021/2022 :**
  - 1<sup>ère</sup> : Jean Pierre BANCON
  - 2<sup>ème</sup> : Philippe CLÉMENT
  - 3<sup>ème</sup> : Jocelyn OLLIVIER
  
- **Critérium d'été 2022 :**
  - 1<sup>ère</sup> : Jean Pierre BANCON
  - 2<sup>ème</sup> : Michel DUCOS
  - 3<sup>ème</sup> : Serge BATS
  - 4<sup>ème</sup> : Christophe FANTIN
  - 5<sup>ème</sup> : Jérôme DUCASSE

Je tiens à remercier le magasin Chasse Pêche 40 pour son soutien depuis de nombreuses années ainsi que pour sa dotation en amorce.

Merci au AAPPMA qui nous aide en organisant des concours durant leurs fêtes patronales, cela nous permet de maintenir le critérium et de le faire vivre

➤ Bilan financier du CED 40

Présentation des comptes par Pierre ESCURAT

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

**PERIODE JANVIER 2022 - DECEMBRE 2022**

Recettes		Dépenses	
<b>Cotisations</b>		<b>Cotisations</b>	
Licences pêcheurs	2115,00	Licences FFPSED	3510,00
Licences clubs	420,00	Comité Dpt 40 FFPS	40,00
Remise licences FFPSED	791,28	<b>Charges d'activités</b>	
<b>Subventions</b>		Frais org concours Onard	155,28
Conseil Général	560,00	Frais org concours duo Aire	110,00
Fédé des AAPPMA		Frais org championnat D2D	116,45
<b>Produits d'activités</b>		Frais org championnat D2R	172,85
Engagements ONARD	210,00	Frais déplacement pêcheurs	377,20
Engagements DUO AIRE/ADOUR	200,00	Récompenses concours et crits	280,00
Engagements D2R HOUGA	231,00	Frais gravures et coupes	430,42
<b>Produits financiers</b>		<b>Charges de fonctionnement</b>	
Intérêts livret A	74,29	Frais réunions	121,10
<b>Produits exceptionnels</b>		Petits équipements	246,00
Indemnisation Format <sup>o</sup> Arbitres		Frais bancaires	61,00
Frais kms réunion CR	127,00	Frais postaux	
Don AAPPMA Hagetmau	50,00	Frais d'abonnement site internet	60,00
Caisse	0,35	<b>Charges exceptionnelles</b>	
		Obsèques	
<b>TOTAL</b>	<b>4778,92</b>	Don téléthon	127,00
		Rembt frais kms réunion CR	127,00
		<b>TOTAL</b>	<b>5807,30</b>
		<b>Résultat(per-te)</b>	<b>-1028,38</b>
Compte courant au 31/12/2021	2440,10	Compte courant au 31/12/2022	2907,03
Livret A au 31/12/2021	7190,84	Livret A au 31/12/2022	5265,13
Opérations non rapprochées		Opérations non rapprochées	120,00
Caisse 31/12/2021	496,24	Caisse 31/12/2022	806,64
<b>TOTAL</b>	<b>19685,02</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19685,02</b>
Total banque+caisse 31/12/21	10127,18	Total banque+caisse 31/12/22	9098,80

Le président rappelle que le déficit de 1 028,38 € est dû :

- À l'absence de subvention de la Fédération de Pêche d'un montant de 1 200 €
- À la prise en charge des licences féminines et enfants en 2022 qui ne nous a pas été remboursé au le département à cause de la faible participation des bénéficiaires
- À l'achat de matériels de contrôle et de pesée
- Aux ristournes supplémentaires accordées aux pêcheurs Landais dans le cadre du COVID

**SITE INTERNET**

Le CED 40 dispose de son site internet, [cd40peche.e-monsite.com](http://cd40peche.e-monsite.com), le site a été mis en ligne le 1er juillet 2010 et en 2022 il a comptabilisé 8 400 visites. Vous y retrouverez toutes les informations relatives au CED40 (calendrier, résultats, informations diverses) ainsi que les archives des différents championnats, le site est géré par Jean Pierre Maisonnave que l'on remercie pour son travail. En parallèle et pour communiqué « en temps réel », le CED 40 dispose de sa page Facebook, cela permet d'informer nos licenciés sur la vie du CED et d'être visible par le plus grand nombre

## ➤ **Présentation de la saison 2023**

### ➤ **Nouveaux licenciés :**

Avant d'aborder les tarifs, un point sur les nouveaux licenciés et licenciés de retour :

En 2023, nous rejoind :

- Noël POITRON fait son retour et intègre le club de Grenade
- Christophe LAPORTE fait son retour à l'Eau Douce au sein de l'équipe de Mont-de-Marsan
- Bruno DEVIS qui rejoint le CED40 et le club de Tartas
- Maurice URDIALES qui rejoint le CED 40 et le club de Hagetmau

Ne renouvelle pas leurs licence en 2023 :

- Karine HATTON
- Benoit MINET
- Jean François BARROUILHET
- Yann RASSAT
- Guillaume CAZABAN
- Emma DESCOTTES
- Greg GONSARD
- Alexandre LEBON
- Dominique LUBON

### ➤ **Discipline :**

À la demande de la FFPSed, les CED doivent sanctionner directement les pêcheurs commettant une infraction durant un championnat départemental.

Commission de discipline :

- Alain MARTET : juge arbitre
- Philippe CLÉMENT : Arbitre
- Michel DUCOS : Arbitre

Après avoir sollicité des pêcheurs présents afin d'intégrer la commission, aucune personne n'a souhaité se porter candidat

Commission d'appel :

- Pierre ESCURAT
- Sébastien CAVALO
- Xavier BOUDRY

Après avoir sollicité des pêcheurs présents afin d'intégrer la commission, aucune personne n'a souhaité se porter candidat

Mathieu BAYLE, engagé lors du championnat de D1D, ne s'est pas présenté à l'épreuve, si certains ne l'avaient pas contacté, nous n'aurions eu aucune nouvelle de sa part, en application du barème de sanction il est donc suspendu durant un an et devra repartir à zéro

➤ **Licences :**

Le prix de la licence est fixé à 45 €, devant la situation économique actuelle, de nombreuses subventions ont vu leurs montants réduits.

La FFPSed n'apporte aucune aide, sa réponse est que si les CED rencontrent des problèmes d'ordre financier, nous avons la possibilité de faire payer 7 € de droits d'entrée aux différents championnats. Nous ne ferons pas payer 7 € pour nos championnats départementaux, nous faisons le choix de porter le montant de la licence à 50 €, les 5 € seront pour le CED 40 ce qui permettra :

- De financer les dotations
- D'organiser des casse-croûtes
- De participer aux frais de déplacement

➤ **Frais de déplacement :**

Comme chaque année, le CED40 aide les pêcheurs participants à des compétitions de niveau régional et national, en 2022 nous avons mis en place un système de forfait en lieu et place d'indemnité kilométrique, cela afin de maîtriser notre budget et de pouvoir, sur le long terme, maintenir cette aide. Pour 2023, cette aide est maintenue à hauteur de :

- 25 € pour une compétition régionale
- 50 € pour une compétition nationale

➤ **Nouvelle disposition prise lors de l'AG de la FFPSed du 29 janvier**

De nombreux vœux ont été proposés et dont certains ont soulevé de grosses inquiétudes, au final seuls deux vœux ont été au vote, à savoir :

- Le comité régional pourra organiser leurs championnats de R1 en 2 ou 3 manches
- Les CR qui organisent les championnats R1 en 2 manches pourront utiliser le classement par voisinage

Pas de restriction par catégorie

## ➤ **Championnat 2023 :**

Vous avez tous eu connaissance du calendrier, nous avons apporté quelques changements, notamment en organisant la coupe des Landes des Clubs en mai, entre la 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> division départementale.

Les championnats seront organisés entre le début mai et la mi-juin pour les départementaux et à partir de septembre pour les ligues.

Niveau compétition, cette année nous organiserons la D2R et D1R Feeder, nous devons tourner entre les CED afin de diversifier les parcours.

Nous organiserons la D1R mixte coup.

**Petite mise au point :** La commission Eau Douce ne dispose d'aucun droit de disposé à sa guise d'un parcours pour organiser les différentes compétitions, en fonction du parcours nous devons disposer de l'accord du gestionnaire du parcours, en fonction des cas l'accord de l'AAPPMA, de la Fédération ou de la Mairie.

En complément, nous demandons des restrictions de circulation afin de « sécuriser » les secteurs et garantir une certaine tranquillité aux participants, en fonction des parcours nous demandons cette restriction à la Mairie ou à la Préfecture.

Depuis notre prise de fonction, nous avons toujours affiché la volonté de diversifier nos parcours, sans pour autant délaisser les anciens, mais 2022 nous a montré la limite de certains de nos sites, à cette fin nous dialoguons et travaillons avec la Fédération de Pêche des Landes pour développer nos parcours et être plus visible au niveau du département, c'est la raison pour laquelle les parcours peuvent se trouver n'importe où dans le département et qu'aucun ne sera mis de côté au motif qu'ils ne conviennent pas à certains licenciés.

Le fait d'avoir, en réserve de nombreux parcours, nous permet de changer chaque année et de nous porter candidats à l'organisation de certaines compétitions régionale

Lorsqu'une AAPPMA (comme Biscarrosse) nous invite sur une journée afin de nous faire découvrir des parcours adaptés à la pêche au coup, je ne vois aucune raison d'ignorer leurs volontés de nous accueillir.

À la vue des conditions rencontrées en 2022, forte chaleur de juin à fin août et les incendies, nous ont clairement montré la nécessité de disposer de nouveaux parcours.

Afin de « consolider » nos liens avec la Fédération et les AAPPMA et montrer notre volonté de nous impliquer dans la vie halieutique du département, j'ai, en 2022, intégré le Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche des Landes.

Depuis 2022, nous avons décidé d'impliquer les clubs dans la vie du CED, lorsqu'un nouveau parcours nous est proposé, une sortie est organisée avec les membres du bureau du CED40 et les capitaines des clubs Landais, nous pêchons le parcours et à l'issue de la pêche nous discutons du meilleur moyen d'utiliser, ou pas le parcours et avant que ce dernier ne puisse être utilisé pour un championnat, nous organisons une manche du critérium d'hiver, ou d'été, afin de le « tester » en conditions.

Tous nouveaux parcours ont été discutés avec vos capitaines, ce qui a été le cas avec Biscarrosse, pour Toulouzette, la sortie a été annulée, mais comme de nombreuses personnes y pêchent depuis plusieurs semaines, nous avons eu un retour.



Tant que le bureau actuel sera en place, nous continuerons à travailler de cette manière, en relation avec la fédération et en intégrant les capitaines de clubs dans certains choix, donc si cela ne convient pas à certains et que vous estimez que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour le CD40, je rappelle que fin 2024 il y aura une élection, libre à eux de constituer une liste pour prendre les commandes du CED40 et mettre en application leurs visions pour la pêche de compétition dans les Landes et par la même s'exposer aux critiques des autres.

Critiqué le travail des autres c'est toujours facile et cela ne demande aucun engagement ou investissement personnel, à l'opposé une personne qui s'implique dans la vie de son association ou CED s'investit personnellement pour que cela fonctionne et en général s'expose aux critiques.

Je remercie donc les capitaines de clubs qui répondent favorablement à nos sollicitations que cela soit pour une journée découverte de parcours ou lorsque nous leur demandons leurs avis sur certains sujets, un grand merci aux licenciés du CED40 qui s'impliquent dans la vie du CED40 en participant à des journées de nettoyage ou en intégrant l'organisation des championnats afin d'aider aux contrôles et pesés, sans cela il ne serait pas possible d'organiser les championnats

- Retour sur la réunion du CR de Nouvelle Aquitaine, car cela, de manière indirecte, impactera certains de nos championnats :
- À compter de cette année, chaque CED doit se doter d'une commission de discipline et d'appel afin de sanctionner les infractions lors de leurs championnats départementaux
- Règle pour définir les montants de D2R à D1R :
  - Limitation du nombre de participants aux différentes compétitions, à savoir :
    - D2R et D1R mixte senior : 36 pêcheurs max
    - D1R masters et vétérans : 24 pêcheurs max
    - D1R feeder senior : 30 pêcheurs max
    - D1R moulinet : 36 pêcheurs max
    - Pas de limitation pour la D2R master et vétéran, pour la D2R feeder et la D2R moulinet, car ce sont des compétitions sur inscription
  - Règle des 40 % appliquée dès les D2R pour le calcul des montants et dans le cas où le nombre max de pêcheurs par catégorie soit atteint, dans le cas où d'importants repêchages doivent être réalisés, le seuil pour les repêchages passera à 70 %, ce qui empêchera le repêchage des derniers des classements

Rappel Règle des 40 % : pour une compétition qualificante, exemple D2R qualifiant pour D1R, chaque CED a un nombre de montants, si lors du palmarès certains pêcheurs indiquent qu'il ne souhaite pas participer à la compétition pour laquelle ils sont qualifiés alors nous repêchons le suivant du classement, mais dans la limite de 40 % des participants, exemple :

- D2R avec 33 participants et 6 qualifiés pour la D1R
  - 40 % des participants = les 13 premiers du classement
  - Possibilité de repêcher jusqu'au 13<sup>ème</sup>

Il a été décidé de l'organisation suivante :

- D2R : au choix du CED organisateur, mais les championnats doivent se faire en 3 manches
- D2R Feeder : 2 manches de 5 heures sur 2 jours
- D1R :
  - o Vétérans : organisation sur 3 jours
  - o Master : sur 3 jours si cela est possible, sinon 2 jours
  - o Senior : sur 3 jours si cela est possible, sinon 2 jours
  - o Feeder : 3 manches de 5 heures sur 3 jours.

➤ **Concernant nos championnats départementaux :**

Cette année, nous avons rencontré sur les différents parcours les AAPPMA de Saint-Paul les Dax, de Biscarrosse et de Soustons.

L'AAPPMA de Mimizan m'a fait savoir qu'elle nous aiderait pour la partie hébergement pour la D1R Feeder.

Nous continuerons à élargir nos discussions avec les autres AAPPMA des Landes afin de pouvoir disposer de nouveaux parcours et continuer à nous faire connaître sur tout le département.

- **2<sup>ème</sup> départementale**

- o Dates : **13 et 14 mai 2023**
- o Lieux : **Toulouzette + Nerbis + Mugron**
  - 1 secteur à Toulouzette
  - 1 secteur à Nerbis
  - 1 secteur à Mugron

- **1<sup>ère</sup> départementale**

- o Dates : **17 et 18 juin 2023**
- o Lieux : **Plan d'eau de SOUSTONS**
  - **1 : Soustons – 2 secteurs canal + 1 secteur lac**
  - **2 : Le parcours de secours sera le parcours de la D2D**

- **Coupe des Landes Clubs**

- o Dates : **21 mai 2023**
- o Lieux : **Aire sur Adour :**
  - 2 secteurs au Brousseau
  - 1 secteur à Laffitau
  - 1 secteur à l'Adour
- o **Une manche de 4 heures**

- **Coupe des Landes Moulinet**
  - o Dates : **16 et 17 septembre 2023**
  - o Lieux : **Saint Paul (sous réserve d'avoir un arrêté municipal pour préserver les participants)**
  - o **2 manches de 4 heures**

#### Concernant les championnats que nous aurons à organiser :

Nous allons organiser les deux compétitions Régional Feeder, pour rappel le Feeder fait partie intégrale de la Commission Eau Douce, jusqu'à ce jour cela était organisé par les CED33 et CED 47 qui disposent de club Feeder, toujours dans une volonté de diversifier les parcours, il nous a été demandé de prendre, pour 2023, l'organisation de ces compétitions.

En règle générale, les compétitions de niveau D1R tournent entre l'ancienne Aquitaine, le Limousin et les Deux-Sèvres, en 2021 le CED47 a organisé la D1R à Buzet sur Baïse, en 2022 le CED87 a organisé la D1R à Saint Pardoux, logiquement les CED16 et 17 devaient organiser des compétitions de niveau D1R. À la suite du vote autorisant les CED à organiser certaines compétitions sur 3 jours, les CED16 et 17 ont décidé de réduire leurs implications dans l'organisation et afin de compléter le calendrier, nous avons donc, avec les CED24, 33 et 47, pallier à la défaillance des Charente.

- **D2R Feeder**
  - o Dates : **26/27 août 2023**
  - o Lieux : **Mimizan**
  - o Manches : **2 manches de 5 h**
  
- **D1R Feeder**
  - o Dates : **13/14/15 octobre 2023**
  - o Lieux : **Mimizan**
  - o Manches : **3 manches de 5 h**
  
- **D1R Coup mixte senior**
  - o Dates : **29/30 septembre et 1er octobre 2023**
  - o Lieux :
    - 1 : **Soustons**
    - 2 : **Le parcours de remplacement sera le même que celui de la D1D**
  - o Manches : **3 jours avec 3 manches de 4 h**

➤ Questions diverses :

La réunion s'est terminée par un échange tendu entre Serge BATS et le président du CED40.

M. BATS estime que le CED 40 doit modifier son calendrier afin de lui permettre de participer à la 1<sup>ère</sup> division départementale et à la 2<sup>ème</sup> division régionale Master.

Le président du CED40 rappelle que les dates ont été modifiées à 3 reprises, il est également indiqué qu'il n'est pas possible d'organiser la compétition en mai, car l'AAPPMA souhaite laisser le courant de Soustons pour les pêcheurs de carnassier, la Marie de Soustons a demandé à ce que la compétition n'ait pas lieu les 10 et 11 juin.

Décaler la compétition plus tard dans la saison risque de poser des problèmes en cas de forte chaleur et il est rappelé que fin juin voit l'arrivée de touristes sur Soustons.

Malgré ces éléments, M. BATS estime que tout doit être mis en œuvre pour qu'il puisse participer aux deux compétitions, il en a appelé aux autres pêcheurs présents sans succès.

La réunion s'achève sur cet échange et avant de rejoindre le restaurant, un apéritif est servi et offert par l'AAPPMA de Mugron.

À l'issue du pot de fin, 43 personnes se sont retrouvées au restaurant pour terminer la soirée, afin de remercier de leurs aides et de leurs implications, le CED 40 avait invité au repas :

- Jean Pierre DUPRAT
- André DELAIRE
- Michel MARIE THERESE
- Christophe BRETTEES ainsi que les deux autres membres de l'AAPPMA ayant aidé à l'organisation de notre réunion